MORIENVAL
dans l'oise

COMMUNE DE MORIENVAL
EXTRAIT DU REGISTE DES DÉLIBERATIONS

DÉLIBERATION : **N° 2026 / 28**
OBJET : **Désignation des candidats pour la commission des impôts**
DATE DE CONVOCATION : **15 juin 2026**
DATE D'AFFICHAGE : **15 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de Morienval s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Dorothée RULENCE, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MMES. Dorothée RULENCE, Brigitte SOLINAS, Florence CHARTIER, Isabelle VILAIN, Elodie PAILLARD, Isabelle DE WAELE

MM. Jean-François DE SOUSA, Alain MERCIER, Gilles LECHEVALIER, Eric KOUAOVI, Alexandre BARRÉ, Eric LECAILLON, Hubert BRIATTE

Absents excusés : Isabelle LANGELEZ, Frédéric DELAHAYE

Absents non excusés :

Pouvoirs : Isabelle LANGELEZ pouvoir à Isabelle VILAIN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 1, Isabelle LANGELEZ pouvoir à Isabelle VILAIN
Nombre de votants : 14

Hubert Briatte étant désigné secrétaire de séance.

L'article 1650 du code général des impôts précise, en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

La commission, outre le maire, ou son adjoint délégué qui en assure la présidence, est composée dans les communes de moins de 2000 habitants de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
Ces commissaires titulaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental

des finances publiques au vu d'une liste de 24 contribuables pour les communes de moins de 2000 habitants susceptibles de devenir commissaires.

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

1. **PROPOSE** les 24 contribuables suivant au Directeur départemental des Finances Publiques pour siéger à la commission communale des impôts directs en plus de Madame le Maire, présidente de la commission.

1. Florence Chartier
2. Gilles Lechevalier
3. Isabelle De Waele
4. Eric Lecaillon
5. Elodie Paillart
6. Alain Mercier
7. Alexandre Barré
8. Hervé Cardon
9. Emmanuel Dumont
10. Eric Kouaovi
11. Michel Rigolet
12. Tracy Boitel
13. Ambrosi Chevance Annick
14. Bourbon Laurent
15. Muron Patrice
16. Soetaert Franck
17. Toni Julien
18. Grossot Benoit
19. Le Guillou Philippe
20. Mansier/Bergeron Sandrine
21. Marivingt Micael
22. Ponthier Francis
23. Margaux Dorchies
24. Aline Ergen

Vote :

- **Pour :** 14
- **Contre :** 0
- **Abstentions :** 0

La délibération est adoptée.

Fait à Morienval, le 24 juin 2026

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)

Dorothée RULENCE
Maire de Morienval